

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Délégation espaces naturels et domaines départementaux.
Participation de fonctionnement au Parc naturel régional de Camargue (PNRC).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux espaces naturels et aux domaines départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis 2014, le Parc naturel régional de Camargue (PNRC) gère le domaine de la Palissade anciennement administré par un syndicat mixte, aujourd'hui dissous, qui était composé du Département et de la Ville d'Arles.

Pour la gestion de cette propriété du Conservatoire du littoral, le Conseil départemental accorde annuellement une participation de fonctionnement au Parc naturel régional de Camargue.

Pour l'année 2019, il est proposé de fixer, comme pour l'année précédente, le montant de cette participation à 286 567 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL